

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

■ Séance du 9 novembre 2009

■ **Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2008 - Activité d'exploitation du Parc de stationnement du Centre à La Ciotat déléguée à la Société VINCI PARK FRANCE**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service du Parking La Ciotat.

I/ Compte-rendu technique

Le parking du Centre à La Ciotat a été réalisé par le délégataire, il a été mis en service en août 2008 ; par conséquent le délégataire ne fait état d'aucun travaux complémentaire réalisé dans la période d'exploitation.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée d'un agent d'exploitation, d'un assistant d'exploitation et d'un responsable ; en l'absence de données détaillées sur l'affectation de ce personnel au parking il est difficile d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer une présence de personnel en permanence durant les heures d'ouverture de l'équipement.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2008 ont été augmentés par rapport à ceux prévus au contrat du fait de l'indexation, sans que le calcul ne soit toutefois détaillé par le délégataire.

La fréquentation du parking du Centre s'élève à 10 922 véhicules horaires en 2008 (5 mois d'exploitation), soit une moyenne sur la période d'ouverture de 73 véhicules par jour ; le nombre d'abonnés apparaît faible, atteignant un maximum de 7 abonnements en décembre 2008.

La fréquentation du parking est globalement inférieure aux prévisions du délégataire ; celui-ci estime notamment que la fréquentation horaire souffre notamment de l'absence de réglementation du stationnement payant sur voirie à proximité du parking et des prix pratiqués par le parking Verdun.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2008 à 26 000 euros HT, dont 91% proviennent des usagers horaires qui constituent donc la source principale de ressources pour le parking du Centre.

Il est à noter que le total des produits s'élève quant à lui à 76 000 euros, du fait d'une recette intitulée « produits divers » à hauteur de 50 000 euros mais sur laquelle le délégataire ne donne pas de détails.

Les charges s'élèvent quant à elles à 341 000 euros, les postes majeurs étant les amortissements (33% des charges) et les frais financiers (37%) inhérents à un contrat de concession.

Du fait de la faiblesse des produits le résultat net est négatif à hauteur de -265 000 euros ; il convient également de préciser que l'exploitation du parking en elle-même (donc hors charges d'amortissement et charges financières) est déficitaire, l'excédent brut d'exploitation s'élevant à -66 000 euros.

Même s'il s'agit de la première année d'exploitation, la situation économique du contrat n'en est pas moins préoccupante, et en décalage avec les prévisions du délégataire notamment au niveau des recettes.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe au délégant s'élevant à 3 000 euros, montant toutefois minoré par la montée en charge de l'exploitation prévue au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat et par le fait que l'équipement n'a été exploité que sur 5 mois.

Une redevance variable est également prévue, elle correspond à 25% du montant des recettes issues des emplacements publicitaires et commerciaux.

Le montant de la redevance versée au titre de l'exercice 2008 est de 962 euros.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings.

Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2008. Les appels au service client du délégataire concernant le parking du Centre concernent exclusivement des renseignements et informations commerciales.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

La première année d'exploitation du parking du Centre à La Ciotat n'est pas conforme aux prévisions du délégataire, la fréquentation des usagers horaires comme des abonnés, étant sensiblement inférieure aux attentes.

Il en résulte un chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir les charges et donc un résultat net largement négatif.

Bien qu'il s'agisse de la première année d'exploitation, l'évolution de cette délégation de service public est à surveiller.